
Direction Générale des Douanes

DECISION N° 20 . . . DU 21 JUIL 2011

Portant création d'un Comité Chargé de l'Elaboration du Code
d'Ethique et de Déontologie de l'Agent des Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES,

Vu la loi 64-291 du 1^{er} août 1964, instituant un Code des Douanes ;

Vu le décret n° 2007-458 portant attributions des membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007-468 du 15 mai 2007 portant organisation du
Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu l'accord de Partenariat Economique Intermédiaire ;

Vu le décret n° 2010-0010 du 06 décembre 2010 portant nomination du
Colonel Major Issa COULIBALY en qualité de Directeur Général des
Douanes ;

Vu l'arrêté n° 023 du 10 mai 2011 portant délégation de signature au
Directeur Général des Douanes ;

Considérant les nécessités de service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé au sein de l'Administration des Douanes, un Comité
Chargé de l'Elaboration du projet de Code d'Ethique et de Déontologie
de l'Agent des Douanes.

Article 2 : Le Comité est composé comme suit :

- Président : Inspection : EHIVET Kamon Germain
- Rapporteur : DCQ : KOFFI Méa

- Membres : DMG : PALE OLO SIB
- : Réglementation : SAY N'Guetta
- : Inspection : KOUAME KOUAME Pierre

Article 3 : Dans le cadre de ses travaux, le comité devra recueillir les avis consultatifs des partenaires de l'Administration des Douanes à savoir :

- La FNICI
- Les transitaires
- Le GEPEX
- La Chambre de Commerce et d'Industrie.

Article 4 : Le comité devra rendre ses conclusions au Directeur Général des Douanes au plus tard le 16 août 2011.

Article 5 : La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.



Col. Major Issa COULIBALY

Ampliations :

Ministère de l'Economie et des Finances1
Toutes Directions Douanes1
Archives.....1